CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 JUIN 2026
RELEVÉ DE DÉCISIONS

VDEF

Membres CA présents : Jean-Luc DENECHAU ; Anne DOS SANTOS ; Corinne AULNETTE ; Gwendal BEAUSSIER, Pascal BERTHAULT ; Jean-Pierre BLACHE ; Bernard BOCQUET ; Olivier BOVYN ; , Jean-Christophe COUR, Christine COURTOIS ; Jean-François CUTUGNO ; Romain GAUTIER ; Catherine GUEYDAN ; Pierre LE BOUCHER ; Bruno LE BRETON ; Jean-Claude MERIC ; Nathalie PEBEREL ; Marie-Gabrielle PENN ; Christophe SCHENFEIGEL, Geneviève TEISSIER ; Guy TOUREAUX ; Marie-Pierre CARTERON ; Christine FOURICHON ; Françoise DETTLING ; Géraldine HENRI ; Sarah GAILLARD

Membres CA excusés : Anabelle SALA, Fabienne ROSIER, Yoan PICARD ; Fanny MEVELLEC ; Corinne ROBERT ; Corinne MIGRAINE ; Pierre LE COQ ; Bruno KANCEL ; Laurent BOURRIQUEL ; Emile AMOROS ; Margaux BILLY ; Théo CONSTANCE ; Amélie DUPUY ; Anne GALLO-KERLEAU ; Ed RUSSO ; Aline VIELLE ; Christophe DUMOULIN ; Eléonore JUHEL ;

Invités présents : Eric MARLIOT ; Guillaume CHIELLINO ; Marc BOUVET ; Sylvie LASSEAUX ; Annick MARTIN ; Baptiste MEYER-DIEU ; ; Philippe RODET

Invités excusés : Sandrine MOURNIAC ; Elisabeth NEIDHART ;

Liste procurations :

- Fabienne ROSIER donne pouvoir à Nathalie PEBEREL
- Yoann PICARD donne pouvoir à Jean-Claude MERIC
- Christophe DUMOULIN donne pouvoir à Jean-Christophe COUR
- Anne GALLO-KERLEAU donne pouvoir à Anne DOS SANTOS
- Théo CONSTANCE donne pouvoir à Sarah GAILLARD
- Catherine GUEYDAN donne pouvoir à Jean-Luc DENECHAU
- Ed RUSSO donne pouvoir à Pascal BERTHAULT
- Aline VIELLE donne pouvoir à Marie-Gabrielle PENN
- Eléonore JUHEL donne pouvoir à Pierre LE BOUCHER
- Bruno KANCEL donne pouvoir à Bruno LEEBRETON

1 Mot du Président

Information	Hommage et minute de silence pour Charlie DALIN. Par ailleurs, afin que l'ensemble de nos clubs puissent être associés à cet hommage, la FFVoile va proposer à ses clubs une démarche nationale afin que chaque club puisse réaliser une photo collective avec l'ensemble de ses membres accompagné d'un message d'hommage et que le club puisse le publier sur ses réseaux et l'envoyer à la FFVoile. Accueil de Sarah GAILLARD pour son 1er CA à la suite de son élection au CA comme représentante des entraineurs. Informations sur les actualités du CNOSF (programme formation des dirigeantes – club des 300 ; Test de féminité, sur Course au Large 2030 (assises au siège de Banque Populaire le 19 mars dernier), sur les grands événements d'avril (SNIM, Spi Ouest France, Palma et la SOF, les championnats du monde de séries olympiques, Défi Wind et Wing, Solitaire du Figaro, Vendée arctique en cours, VRC titre de champion du monde en 1 mètre), sur les liens avec le monde maritime (évolution des textes, travaux avec la DGAMPA ➔ évolution du texte sur les marins d'exception, adaptation/éclaircissement entre nos BP/BE/DE/DES et le brevet d'aptitude à la conduite des petits navires à la voile, une instruction précisant les activités accessoires à l'encadrement sportif de la voile – lorsqu'il est dispensé au sein d'un établissement d'activités physiques et sportives (EAPS)- qui peuvent être exercées par les éducateurs titulaires d'une certification professionnelle enregistrée au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) délivrée par le ministère chargé des sports par la commission paritaire nationale emploi-formation du sport et inscrite à l'annexe II-I (art A2-1) de l'article L 212-1 du code du sport, exclusivement sous les activités physiques ou sportives « VOILE » et « GLISSE AEROTRACTEE », sur l'organisation du Nautic Forum), sur France SAILING (Hozen, réunion avec la MACIF, les Glénans et l'UCPA le 3 juin dernier), sur les mouvements du personnel, sur le point financier avec l'ANS, sur notre stratégie d'influence avec l'élection de Jean-Claude MERIC au CA de l'Association Nationale des Elus du Littoral (l'ANEL)

2 Approbation du Procès-verbal du Conseil d'Administration 6 mars 2026

Décision CA-260613-01	Le Conseil d'Administration de la FFVoile entérine à l'unanimité le Procès-Verbal du CA du 6 mars 2026 Publication électronique du relevé de décisions du CA sur le site Internet de la FFVoile le 08/07/2026.

3 Informations générales et questions/réponses aux membres du Bureau Exécutif

Information	Quatre questions ont été posés dans le délai imparti à savoir :

	1/ Question de Guy TOUREAUX : Quelle est la politique de prise en charge financière de la FFV vis à vis des "européens" ou "mondiaux" de diverses classes en voile légère, ainsi que pour l'encadrement ? Et y a-t-il des études de coût qui ont été faites pour les coureurs ? Deux exemples : l'"Européen" RS Féva (20 au 26 juillet en Allemagne) pour lequel tous les frais sont indiqués comme étant à charge des coureurs, y compris l'encadrement ; ou à l'"européen" 29er (en république Tchèque du 1er au 8 août 2026) pour lequel rien n'est indiqué. Et dans quelle mesure lorsque tout est en charge des coureurs, la FFV peut-elle sélectionner qui participera ou non à ces compétitions ? Réponse du DTN : La FFVoile prend en charge des frais des entraineurs des U15/U19/U23 mais pas les frais des coureurs U15/U19 sauf pour les championnats de monde Youth WS (U19). Nous ne prenons pas en charge les frais des championnats du monde de classes. Certains athlètes peuvent bénéficier de bourses lorsqu'ils sont en groupe France ou en Equipe de France Jeunes Par ailleurs, le DTN précise qu'il faut relire les deux directives techniques nationales sur les délégations nationales jeunes et sur les déplacements hors territoire national qui ne sont pas toujours respectées puisque nous avons des Français qui se déplacent alors qu'ils ne sont pas dans le cadre d'une délégation et alors que cela n'est pas permis dans le cadre des clubs de performance pour éviter que cette prise en charge des frais soit assumée avec des finances de la collectivité. Pour rappel, les 2 directives sont disponibles ci-après : Délégations nationales jeunes : https://hn.ffvoile.fr/media/bmefftc3/directive-technique-nationale-delegations-nationales-jeunes.pdf, **parution le 19 janvier 2024** Déplacement hors territoire national : https://hn.ffvoile.fr/media/5buo2nuy/directive-technique-nationale-d%C3%A9placements-hors-territoire-national.pdf **parution 8 octobre 2025** 2/ Question de Guy TOUREAUX : Quelles sont les recommandations fédérales concernant les divers types de navigation (écoles de voile, régates..) lors de canicules qui peuvent et vont certainement se répéter ? Réponse du DTN : la FFVoile diffuse les recommandations du Ministère chargé des sports et nous avons en cours de rédaction nos recommandations sanitaires pour les épisodes de fortes chaleurs en compilant les bonnes pratiques (protection solaire, hydratation, chapeau, crème solaire, attente dans des endroits frais et ventilés, quand c'est possible naviguer à des heures plus fraiches, réduire un maximum les attentes sur l'eau…..) Le président a souhaité ajouter que la FFVoile n'a pas voulu se précipiter pour ces recommandations pour être certain d'avoir pris les bonnes pratiques après une consultation large car avec la multiplication des fortes chaleurs, ces recommandations vont rapidement devenir la norme. Il précise également que les DRAJES adressent également des consignes/recommandations vers nos clubs

	3/ Question de Jean-Pierre BLACHE : Nous sommes tous très fiers des résultats de nos compétiteurs de l'équipe de France et des titres obtenus récemment. La fédération a mis en avant, à juste titre et salué comme il convient ces performances, dans sa communication. Cependant dans un certain nombre de classes, reconnues par la fédération, des compétiteurs ont été sacré(e)s champions du monde ou d'Europe dans leur classe. A titre d'exemple pour les classes de VRC actuellement les français sont champions du monde dans toutes les classes reconnues… J'observe que le traitement médiatique de la fédération n'est pas à la hauteur de ce que l'on se doit d'attendre de titres de champion du monde ou d'Europe des classes reconnues par la FFV. Certes cela peut faire l'objet d'une simple incise finalement peu visible sur le site fédéral. Le BE entend-il donner des instructions au services en charge de la communication afin que ces résultats soient valorisés à la mesure des enjeux que représentent ces titres tant à l'égard des sponsors et soutiens de la fédération que des autorités de tutelle et des pouvoirs publics. Réponse du Président / DTN : la FFVoile fait bien sûr attention à ce que tous les résultats soient valorisés et va poursuivre ses efforts pour que tous se sentent valorisés (nous avons d'ailleurs l'hebdo des régates qui parlent de toutes les performances majeures ou encore l'espace régate) mais pour nos sponsors, nos autorités de tutelles, les pouvoirs publics, il faut bien avoir en tête que toutes les performances ne se valent pas entre classes olympiques ou les autres classes. Il y a 3 niveaux de traitement des résultats conformément à notre délégation : - Les 10 disciplines olympiques puis les disciplines de Haut niveau et enfin l'ensemble des disciplines déléguées. Mais la FFVoile va poursuivre ses efforts pour imaginer des canaux différents afin que les Fans/les licenciés puissent retrouver leurs différentes performances. 4/ Question de Gwendal BEAUSSIER : Comment est défini le choix des tarifs des titres et licences ? Les modalités de vote sur ces tarifs ? Est-il possible de définir un calendrier pour l'approbation de ces tarifs, pour pouvoir les officialiser après la consultation ou le vote du CL et du CA ? L'impact sur les territoires (en-tout-cas sur les Pays de la Loire) n'est pas négligeable. Le retour sur ces augmentations et sur le timing de l'annonce doit être mieux expliqué et donner lieu, au minimum, à un échange. Annoncer les tarifs dans une newsletter avant un CL consultatif et un CA de juin n'est pas "correct" pour la crédibilité des représentants de ces deux instances. Si c'est le règlement de la FFVoile ou un autre texte qui permet cela, alors je souhaiterai demander qu'il soit amendé par un vote au CA. Je m'exprimerai en ce sens au prochain CA.

	Réponse du Directeur/du Président : Nos textes statutaires précisent que Le montant des licences est déterminé, chaque année, par le Bureau Exécutif de la FFVoile après avis du Conseil des présidents de ligues. Concrètement le BE fixe donc le tarif, le soumet à l'avis consultatif du Conseil des ligues et ensuite éventuellement peut être amené à faire évoluer son choix en fonction de cet avis. Il informe ensuite le CA du mois de juin de chaque année. Le tarif doit être déterminé assez tôt (juin au plus tard) d'un part car il s'applique dès le 1er septembre pour les primo licenciés et d'autre part car les clubs affiliés nous le réclament pour intégrer dans leur plaquette les tarifs. Concernant la progression de ces tarifs, le BE prend en compte le coût de la vie, l'augmentation du tarif des assurances, pour les PVR le fond d'accompagnement puis ensuite tranche en tenant compte de l'équilibre général.

4 Délivrance des licences au 08 juin 2026

Information	Le Conseil d'Administration de la FFVoile prend connaissance de la délivrance des licences et titres de participation au 08 juin 2026 La FFVoile recense à cette date : ▪ 50 564 LCA (- 2,1 % par rapport à 2025 à la même date et - 4,9 % par rapport à 2011*) dont 2 135 prises en ligne ▪ 13 983 LCJ (identique à 2025 à la même date et - 15,7 % par rapport à 2011) dont 120 prises en ligne ▪ 85 046 PV/PVR (1,3 % par rapport à 2025 à la même date et + 1 278,2 % par rapport à 2011) ▪ 2 563 Temporaires 1 jour (9 % par rapport à 2025 à la même date et - 61,3 % par rapport à 2011) ▪ 1 758 Temporaires 4 jours (9,3 % par rapport à 2025 à la même date et 91,5 % par rapport à 2011) ▪ 2 878 Pass FFVoile (22,8 % par rapport à 2025 à la même date) * Année 2011 : année de référence pour la plus forte délivrance du nombre de Licences Club

5 Vie Fédérale

5.1 Prix des licences et titres 2027 et validation de l'expérience Licence Temporaire 1 jour valable sur 1 ou 2 jours consécutifs

Info et décision CA-260613-02 Vote AG	Le Conseil d'Administration de la FFVoile prend connaissance du prix des licences et titres 2027, compte tenu de l'évolution du coût de la vie au 31/12/2025, de l'indexation contractuelle du coût de l'assurance pour 2027 et de l'avis du Conseil des Présidents de ligues :

	Licences Club Adultes : 73 € Licences clubs Jeunes : 33,5 € Tempo 1 J : 26 € Tempo 4 J : 50 € Passeport : 15 € Pass FFVoile : 8 € Le CA valide par ailleurs l'expérimentation proposée par le BE pour étendre la durée de la licence temporaire 1 jour à une durée de 1 à 2 jours consécutifs. Il valide la dérogation à nos textes pendant la phase expérimentale qu'il fixe de début 2027 à fin 2030. Il propose de soumettre à la ratification (donc postérieurement à sa mise en place) de l'AG de mars 2027 cette dérogation à nos textes statutaires.

5.2 Modification du règlement disciplinaire FFVoile

Décision CA-260613-03	Le CA valide la modification du règlement disciplinaire de la FFVoile (art 2) comme ci-après (ajout en rouge) : « Il est institué les organes disciplinaires suivants : - les commissions régionales de discipline (CRD) - la commission nationale de discipline (CND) - le conseil fédéral d'appel (CFA) Ces organes disciplinaires sont investis du pouvoir disciplinaire à l'égard : - des associations locales et nationales affiliées à la FFVoile ; - des licenciés de la FFVoile ; - des titulaires de titres permettant la participation aux activités sportives de la FFVoile - des établissements locaux et établissements nationaux ; - des structures agréées - des membres associés et des classes reconnues par la FFVoile ; - des membres d'honneur et bienfaiteurs de la FFVoile ; - des indépendants conventionnés ou habilités par la FFVoile (notamment les coachs Kiteboard, les coachs Plaisance …) ; - des structures labelisées par la FFVoile (notamment les Pôles France et Espoirs de la FFVoile, les dispositifs régionaux d'entrainement, les clubs de performance et les centres d'entrainement de Course au large …) ; - de tout membre, préposé, salarié ou bénévole des structures affiliées et/ou labelisées et/ou agréées et/ou classes reconnues de la FFVoile agissant en qualité de dirigeant ou de licencié de fait. Ils sont compétents pour prononcer des sanctions à raison des faits commis, dans les conditions visées à l'article 21 du présent règlement, par une personne physique ou morale en une des qualités mentionnées ci-dessus à la date de commission des faits (et ce même si elle a perdu cette qualité à la date à laquelle la commission se prononce). ……. » Publication électronique du règlement disciplinaire FFVoile modifié sur le site Internet de la FFVoile le 25 juin 2026

5.3 Cotisations Des associations de classes 2026 à 2028 et des structures agréés 2026

<table>
<tr>
<td>Information</td>
<td>Le Conseil d’Administration a pris connaissance du prix des cotisations 2026 pour les structures agréées (soit 316 € à savoir le même montant que pour les structures affiliées pour cette 1ère année de lancement)
Il a également pris connaissance du montant de la cotisation due par les associations de classes reconnues par la FFVoile et fixé par le BE pour la période 2026 – 2028 à :

<table>
<tr><th colspan="4">Cotisations en fonction de la volumétrie des Classes
en nombre d’adhérents

Prix en € / TTC</th></tr>
<tr><td>Nombre d’adhérents</td><td><50</td><td>>50<100</td><td>>100</td></tr>
<tr><td>Dériveurs</td><td>50</td><td>100</td><td>150</td></tr>
<tr><td>Habitables</td><td>50</td><td>100</td><td>150</td></tr>
<tr><td>Multicoques</td><td>50</td><td>100</td><td>150</td></tr>
<tr><td>Planche à voile et funboard</td><td>50</td><td>100</td><td>150</td></tr>
<tr><td>Quillards de sport</td><td>50</td><td>100</td><td>150</td></tr>
<tr><td>VRC</td><td>50</td><td>100</td><td>150</td></tr>
</table>
Les chiffes s’entendent en euros et TTC.</td>
</tr>
</table>

5.4 Élection partielle de la représentante des entraineurs au CA

Information	Le CA a pris connaissance des résultats de l’élection partielle du collège des entraîneurs et prend acte de l’élection de Sarah Gaillard au Conseil d’Administration de la FFVoile comme représentante des entraineurs, conformément à la validation des résultats par la CSOE le 26 mai 2026.

5.5 Réforme de la facturation électronique

Décision CA-260613-04	Le Conseil d’administration FFVoile autorise, dans le cadre de la réforme de la facturation électronique, l’application dès le 1er septembre 2026 de la modification du règlement financier de la FFVoile pour ce qui concerne le workflow de validation et en particulier la suppression du niveau de validation à 1 500 € et l’harmonisation des délégataires (1er

	niveau pour les chefs de services sauf exception et niveau supérieur pour les élus/directeurs concernés). Il valide le fait que le règlement financier modifié applicable dès le 1er septembre 2026, sera proposé à la ratification du vote de l'AG qu'en mars 2027. Vote : Unanimité moins 1 abstention (Bruno KANCEL)

5.6 Remplacement du président du comité d'éthique et de déontologie et d'un membre de la Commission de surveillance des opérations électorales

Décision CA-260613-05	Par suite du décès de Michel LACLAVIERE, le Conseil d'Administration désigne à l'unanimité à bulletin secret, Serge RAPHALEN comme Président du comité d'Éthique et déontologie de la FFVoile d'une part et Angélique HONORE-GUILLET comme membre de la Commission de Surveillance des opérations électorales d'autre part, et ce pour la durée du mandat restant à courir pour l'olympiade

6 Pratiques Sportives

6.1 Règlement du Championnat de France Sport Entreprise – mise à jour -

Décision CA-260613-06	Après validation du Bureau Exécutif du 19 mai 26, le Conseil d'Administration valide les modifications du Règlement des Championnats de France Voile Entreprise Le Conseil d'Administration valide également la dérogation à l'article 3.1 du règlement de publicité de la FFVoile, sur les régates identifiées au calendrier comme régates Voile Entreprise. Publication électronique du règlement modifié des championnats de France Voile entreprise sur le site Internet de la FFVoile le 29 juin 2026.

6.2 Modification du règlement des Championnats de France Jeunes à partir de 2027 - Évolution des catégories d'âge

Décision CA-260613-07	Après la validation du Bureau Exécutif par vote électronique, le Conseil d'Administration valide le Règlement des Championnats de France Jeunes à partir de 2027

	Publication électronique du règlement des championnats de France Jeunes à partir de 2027, sur le site Internet de la FFVoile le 16 juin 2026

6.3 Prévision de participation CF Jeunes été 2026

Information	Le Conseil d'Administration de la FFVoile est informé de la prévision de participation au Championnat de France Jeunes à l'été 2026

6.4 Point actualité / Présence et action de la FFVoile lors du Défi Kite, Wing, Wind

Information	Le Conseil d'Administration de la FFVoile est informé de la présence et des actions de la FFVoile lors du défi Kite, Wing, Wind 2026

6.5 Point actualité / implication des PS dans les pratiques libres

Information	Information du Conseil d'Administration de la FFVoile sur un point d'actualité relatif à l'implication des Pratiques Sportives dans les Pratiques Libres (bases de vitesse, programme intersérie dériveur 2026, programme intersérie catamaran 2026programme windsurf 2026, programme Kite 2026, programme windfoil 2026, les rallyes nautiques FFVoile)

6.6 Point actualité / Stages 100% féminin

Information	Information du Conseil d'Administration de la FFVoile sur un point d'actualité relatif aux stages 100% féminin

7 Développement

7.1 Point avancement destination voile by FFVoile

Information	Le Conseil d'Administration a pris connaissance des actions mises en œuvre par le service Développement pour accompagner le déploiement de la plateforme (Destination Voile by FFVoile) digitale de vente des offres des clubs, et prend acte des moyens humains, techniques et organisationnels mobilisés pour sa mise en œuvre.

7.2 Dématérialisation des livrets de certification niveaux et expériences

Information	Le Conseil d'Administration est informé des nouveautés 2026 concernant les livrets de certification dématérialisés et en particulier le fait que les moniteurs/monitrices même

	sans qualification FFVoile mais déclarés comme encadrant professionnel dans l'outil de gestion des structures FFVoile peuvent renseigner les niveaux directement en ligne via la plateforme progression.ffvoile.fr

7.3 Fond d'accompagnement des FFVoile 2026

Information	Le Conseil d'Administration de la FFVoile est informé des actions financées dans le cadre du Fond d'accompagnement EFVoile

7.4 Campagne PSF FFVoile 2026

Information	Le Conseil d'Administration de la FFVoile a pris connaissance de l'état d'avancement de la campagne PSF FFVoile 2026 conforme au calendrier prévu. Il constate la stabilité du nombre de dossiers déposés, des actions présentées et des montants sollicités par rapport à 2025, ainsi que le maintien de l'enveloppe nationale allouée à la FFVoile.

8 CCA

8.1 Création d'une fonction juge expression

Décision CA-260613-08	Le Conseil d'Administration de la FFVoile valide la création de la fonction de juge d'expression auxiliaire FFVoile. Publication électronique de la fiche référentielle descriptive sur le site Internet de la FFVoile le 16 juin 2026

8.2 Mise à jour règlement des pratiques sportives compétitives

Décision CA-260613-09	Le Conseil d'Administration valide la nouvelle version du règlement des pratiques sportives compétitives. Publication du règlement modifié des pratiques sportives compétitives sur le site Internet FFVoile le 16 juin 2026

8.3 Mise à jour du règlement de publicité FFVoile - en commun avec services juridique et des pratiques sportives

Décision CA-260613-10	Le Conseil d'Administration valide la nouvelle version du règlement de publicité de la FFVoile.

	Publication du règlement de publicité FFVoile, modifié sur le site Internet FFVoile le 16 juin 2026